



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation et attractivité des carrières des personnels de SSIAD et ESAD

Question écrite n° 41040

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation et l'attractivité des carrières des personnels des SSIAD et ESAD privés. En effet, les accords résultant du Ségur de la santé ne positionnent pas les personnels des SSIAD et ESAD privés parmi les professionnels de santé concernés par une revalorisation de leurs carrières. Or dans ce contexte de crise sanitaire cette profession doit faire face à un rythme de travail épuisant du fait des nombreuses personnes à suivre et de la raréfaction des recrutements dans ce domaine d'activité. Ces métiers sont en tension du fait d'une perte d'attractivité accrue par les différences de rémunération et de revalorisation entre les personnels avec pour conséquence une baisse du nombre de prise en charge et de patients suivis. Aussi, il souhaite savoir quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette inégalité de traitement suite au Ségur de la santé et pour redonner de l'attractivité à ces emplois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41040

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6814

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)